

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Michèle Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/fe6884f27745ddeb0b832363>

Date d'obtention : 2024-03-11 17:45:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse SEXTO est t'un outil indispensable dans les intervention au près des jeunes pour que le tous soit effectué de la bonne façon.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette Formation va me permettre de venir en aide a mes collègues. Puisque je n'avais pas complété la formation, je me retirais des dossiers comprenant l'utilisation de la trousse sexto. Maintenant que je serais bien outillé, je vais pouvoir apporter ma contribution au près de mes collègues et des jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile. Ne pas brisé le lien de confiance élève/personnel scolaire.